

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30**

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 14 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :  
15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**6ème séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Acquisition de la parcelle  
B n° 1992 Ruelle Saint Blaise

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie  
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie  
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

N° 99/2021

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint Délégué, propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée en section B n°1992 d'une contenance de 2 ares 16 centiares appartenant aux consorts VERNIER. Sa localisation à l'extrémité de la ruelle Saint Blaise côté rue Jacques Mellez est intéressante pour des travaux futurs de consolidation du mur de soutènement de la chaussée ainsi que pour une mise en valeur de l'entrée de ville, côté RD 259. Le prix d'acquisition est de 16 € du m<sup>2</sup> auquel s'ajouteront pour la Commune les frais de géomètre, de notaire et de déplacement des pancartes publicitaires.

Ces explications apportées,

Après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté :

- **Décide** de l'achat de la parcelle cadastrée en section B n° 1992 aux consorts VERNIER au prix de 3 456 € + les frais de géomètre et de notaire et de déplacement des pancartes publicitaires à la charge de la Commune.  
La dépense sera imputée sur l'opération d'investissement n° 121 du budget général 2021.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que tout document afférent. Selon le souhait des vendeurs, l'acte sera rédigé en l'étude de Maître Guillaume COLIN.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**B. PIERRAT**